



BAZENS, le 06 mars 2023

## **Objet : Appel à candidature « 3P »**

**Date limite retour : 29 avril 2023**

**P.J : Formulation d'un projet  
Calendrier 3P prévisionnel 2023/2024  
Spécimen de contrat**

Chers Collègues,

Je me rapproche de vous, pour vous proposer un nouveau partenariat : l'A.D.E.R.E. peut mettre à votre disposition les étudiants nécessaires à la réalisation des besoins professionnels que vous avez en tête et que vous ne réalisez pas faute de disponibilités, où de compétences spécifiques. Ces assistants de recherche vous permettront de réaliser vos projets sous notre contrôle conjoint. Les objectifs plus détaillés des projets sont :

- Faire travailler les étudiants dans la réalité professionnelle et le partenariat, en leur proposant la réalisation ou l'adaptation, d'aides techniques, matériels spécifiques, supports de bilans ou de rééducation, aménagements d'espaces, recherches documentaires. Pour une implication des ergothérapeutes en exercice à la formation de leur futur collègue.
- Permettre aux étudiants d'avoir une démarche systémique avec une approche professionnelle. Confrontation des étudiants avec la réalité professionnelle, grâce aux contacts avec les patients, les ergothérapeutes, la matière, mais également à travers la méthodologie proposée par le coordonnateur : contrat, et respect de ce dernier.
- Ouvrir vers l'extérieur les projets de réalisation d'aides techniques personnalisées. Cette organisation vise à instaurer un travail de recherche et de formation des étudiants proche de la réalité professionnelle par une collaboration entre les ergothérapeutes professionnels, l'institut de formation et les étudiants.
- Vous permettre de déléguer la réalisation concrète de l'un de vos projets professionnels Ces réalisations ou adaptations correspondant aux besoins d'ergothérapeutes en exercice qui les auront formulés. Par exemple : adaptation et étalonnage d'un bilan « TEM », livret/conseils pour l'utilisation d'aides techniques, réalisation d'un bilan spécifique sur la sensibilité, adaptation de jeux, évaluation du retour à domicile, recherche d'application pour tablette numérique, création de jeux destinés à des personnes hémiplegiques, recherche documentaire sur une méthodologie innovante, etc...

**\_ nous vous proposons de privilégier des groupes de deux étudiants, sauf besoin particulier (en regard de la charge de travail, « étalonnage » par exemple), ce qui nous permettra également de conduire plus de projets, et ainsi pouvoir mieux vous satisfaire.**



**\_ nous vous rappelons que le financement des 3P est partagé entre l'IFE (budget de fonctionnement : transports, communication), et votre centre (budget de réalisation : fourniture des matériaux).**

**Le déroulement** de ces projets se fait en deux phases distinctes dans leurs objectifs et dans le temps :

- La première (de mai 2023 à novembre 2023) consiste pour les étudiants à choisir un projet parmi toutes vos propositions, puis identifier vos attentes et vos besoins afin de pouvoir vous proposer les objectifs, les moyens nécessaires pour y parvenir, ainsi qu'un calendrier de travail et un budget prévisionnel ; ce travail s'élabore en relation avec le coordonnateur. Les étudiants signeront alors un contrat, type « contrat d'engagements », auquel seront annexés leurs objectifs, le calendrier et les budgets prévisionnels. Ce contrat sera ensuite signé par le coordonnateur, puis par l'ergothérapeute demandeur. La validation de cette 1<sup>ère</sup> phase se fera par la signature du contrat entre les trois parties. Une évaluation est alors donnée par le coordonnateur, et vient valider l'U.E. 5.5 (méthodologie de projet).
- La seconde (de décembre 2023 à avril 2024) consiste en la réalisation proprement dite du projet. Ce temps permettant au coordonnateur d'accompagner les étudiants dans leur démarche de travail. A l'issue, une évaluation est alors donnée par le coordonnateur, vous-même et l'I.F.E. lors de l'oral, et vient participer à la validation de l'U.E. 6.3 (conduite d'une intervention en ergothérapie).

**Merci de nous faire parvenir vos propositions, en renseignant la fiche de formulation jointe, et en la renvoyant directement à mon adresse courriel, avant le 29 avril 2023.**

Pour avoir une idée plus précise de la forme et des sujets possibles à nous soumettre, nous vous invitons à consulter le site [www.adere-paris.fr/](http://www.adere-paris.fr/) sur lequel vous trouverez, les fiches de publications des anciens 3P.

A titre d'information, nous vous adressons le calendrier de fonctionnement des «3P» ainsi que le spécimen de contrat de partenariat professionnel.

**La procédure de réalisation** ci-dessous vous donne le cheminement des «3P» :

1. Fiche d'identification d'un projet : avril 2023
2. Constitution du catalogue des projets par le coordonnateur de l'A.D.E.R.E. : mai 2023
3. Choix par l'étudiant d'un projet : mai 2023
4. Contact avec l'ergothérapeute référant pour l'informer si sa ou ses propositions ont été choisies par des étudiants : mai 2023 et juin 2023 rencontre avec les étudiants pour qu'ils puissent identifier vos attentes et besoins.
5. Mise en place par les étudiants, des objectifs, calendrier et contrat : juin à novembre 2023
6. Signature du contrat : décembre 2023
7. Réalisation du projet conformément au contrat : de décembre 2023 à avril 2024
8. Rendu du projet, oral et écrit : avril 2024
9. Évaluation : mai 2024

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans notre souci d'améliorer la formation des étudiants et vous prions de croire, chers collègues, en notre considération.

Coordonnateur « 3P »  
Bertrand RICOT



## CALENDRIER 3P des ETUDIANT 2023/2024 (V1 mars 2023)

**14/03/23** (15h00/18h00) : Conduite de projets et présentation du projet 3P aux étudiants de 1<sup>e</sup> année et remise des documents utiles à la réalisation des projets.

**13/04/23** : journée de présentation orale 3P, par la promotion des 2<sup>e</sup> années.

**08/05/23** : Remise du catalogue des propositions de projets, aux étudiants, via courriel.

**19/05/23** : Choix par les étudiants de leur projet. Création par les étudiants d'une liste des choix, envoyée par le délégué de promotion, au coordonnateur, via courriel.

**23/05/23** (08h/18h) : 1<sup>ère</sup> rencontre individuelle par binôme, avec le coordonnateur, pour parler du choix de projet, et de la méthodologie envisagée (15 min).

**16/06/23 (9h/13h) et 22/06/23 (14h/18h)** : 2 demi-journées libérées pour rencontre avec les ergothérapeutes demandeurs.

**07/11/23** (8h/17h) : 2<sup>ème</sup> rencontre individuelle avec le coordonnateur, avec travail autour des objectifs, calendrier et budget prévisionnel (15 min) et disponibilité pour travail sur les 3P.

**01/12/23** : Date limite d'envois des contrats signés par les étudiants au coordonnateur.

**08/12/23** : Après examen et signature par le coordonnateur, envois aux professionnels référents, par le coordonnateur

**22/12/23** : Réception des contrats signés par les référents et remise aux étudiants : fin de la 1<sup>ère</sup> phase

**17/01/24** : journée libérée 3P

**31/01/24** (8h/17h) : 3<sup>ème</sup> rencontre individuelle, évaluation de l'avancé des projets (15 min) et disponibilité pour travail sur les 3P.

**Sem du 5 février** : Demi-journée libérée pour les 3P.

**Sem du 12 février** : Demi-journée libérée pour les 3P.

**Sem du 26 février** : Demi-journée libérée pour les 3P.

**13/03/24** (8h/17h) : 4<sup>ème</sup> rencontre individuelle, évaluation de l'avancé des projets (15 min) et disponibilité pour travail sur les 3P.

**11/04/24** (8h/18h) : journée de présentation 3P à la promotion, aux professionnels référents, à des groupes de 1<sup>ère</sup> année et à un évaluateur de l'ADERE. Remise des documents de synthèse et de la fiche de publication (version « fichiers » par courriel, pour avis), au coordonnateur.

**12/04/24** (8h/17h) : bilan avec le coordonnateur (15 min par projet) et possibilité de bilan avec le référent.

**Fin mai (mi stage)** : remise des documents de synthèse, de la fiche de publication et de l'autorisation de publication (version « fichiers » par courriel), au coordonnateur.

Ce calendrier est prévisionnel et peut être soumis à modifications.



## FORMULATION D'UN PROJET « 3P » Année 2023/2024

A retourner jusqu'au 29 avril 2023, de préférence par courriel à [3p@adere-paris.fr](mailto:3p@adere-paris.fr)  
soit à l'adresse postale de l'ADERE

### Domaines du «3P»

- Matériel de Bilans** : Etalonnage, Evaluation, Protocole- Tout public.
- Enfants Aides Techniques** : réadaptations électriques, électroniques ou thermo formables, éveil, jeux, scolarité, accessibilité, vie quotidienne, communication
- Adultes Aides Techniques** : réadaptations électriques, électroniques ou thermo formables, accessibilité, activités vie quotidienne, communication
- Matériel de Rééducation** : protocoles, retour à domicile, appartement thérapeutique...
- Architecture intérieure/extérieure** : accessibilité et réaménagement, adaptation de mobilier, conseils
- Informatique** : programmes, logiciels, gestion des stocks, vidéo, organisation, annuaire/répertoire, classement, livret d'accueil...
- Profession ergothérapeute** : Recherche, Colloque, Congrès, articles, divers

TITRE DU PROJET (en 5 mots) :

INTITULÉ PRÉCIS DU PROJET :

NOMBRE D'ÉTUDIANTS souhaités sur le projet (en général 2, mais peut être augmenté si quantité de travail importante, par ex étalonnage) :

CONNAISSANCES particulières pré requises :

TECHNICITÉS particulières utile pour la réalisation :

CONNAISSANCES de l'existence de sujets similaires déjà menés, si oui lesquels :

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE FOURNI :

- Par le centre                       Par l'IFE                       Aucun document

MATÉRIELS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET, FOURNI :

- Par le centre                       Par l'IFE                       non

MOYENS ET FINANCEMENTS particuliers mis à la disposition par le demandeur pour réaliser le projet :

- financiers                       autres (préciser) :

NOM DU RÉFÉRENT (une seule personne SVP) :	FONCTION :
NOM du chef de service :	
NOM du centre :	
ADRESSE du centre :	
SERVICE :	
CODE POSTAL ET VILLE :	
TÉL :	COURRIEL:



## CONTRAT DE PROJET EN PARTENARIAT PROFESSIONNEL

Entre :

l'Institut de Formation en Ergothérapie représentée par le coordonnateur :

le professionnel référent :

et le ou les étudiants de 2<sup>ème</sup> année :

**L'engagement des 3 parties est le suivant :**

il est conclut que, suite à la proposition du professionnel référent, le ou les étudiants s'engagent à réaliser le projet suivant : dans le respect du calendrier et des objectifs annexés au présent contrat.

### **pour l'étudiant :**

- travailler avec les professionnels pouvant être impliqués dans le projet (réseaux).
- se déplacer sur les lieux de réalisation du projet quand cela est nécessaire.
- l'engagement dans une démarche de « professionnel ».
- de rendre compte régulièrement aux 2 autres parties, de l'avancée de leur projet.

### **pour l'ergothérapeute référent(e) :**

- prévoir du temps pour rencontrer l'étudiant régulièrement selon le calendrier annexé au contrat.
- mettre à disposition le matériel nécessaire et/ou disponible dans le centre pour la réalisation du projet (en fonction de ce qui a été prévu dans les annexes).
- participer à la validation du projet en remplissant la fiche d'évaluation.
- informer son employeur de la présence de l'étudiant lors de ses déplacements dans le centre.
- Assurer le financement (selon le budget prévisionnel) de la réalisation du projet et, lorsque c'est un projet de recherche, assurer en plus la moitié du budget de fonctionnement.

### **pour le coordonnateur représentant l'ADERE :**

- mettre son réseau et ses moyens techniques à disposition des professionnels et des étudiants.
- prévoir du temps pour rencontrer l'étudiant régulièrement selon le calendrier annexé au contrat.
- apporter les connaissances nécessaires à la réalisation du projet.
- participer à la présentation et à la validation du projet en remplissant la fiche d'évaluation.
- assurer le financement selon le budget prévisionnel, du fonctionnement du groupe d'étudiants (sauf dans le cas d'un projet de recherche où le budget de fonctionnement est réparti entre le référent et l'IFE).

### **Propriété et responsabilité :**

L'élaboration et le travail de recherche effectués par l'étudiant restent la propriété morale de l'étudiant et de l'ADERE, à ce titre le nom de l'étudiant et celui de l'ADERE devront apparaître conjointement au nom de l'établissement sur le produit. A l'issu du projet, le produit réalisé devient la propriété du professionnel référent, s'il doit faire l'objet d'une production et d'une distribution ou d'une modification, ce dernier se doit d'obtenir l'accord des propriétaires moraux du produit. Pendant toute la durée de réalisation du projet l'étudiant est couvert par l'assurance de l'ADERE au même titre qu'un stagiaire. L'utilisation du produit auprès des clients reste sous la responsabilité du professionnel référent.

Fait à ..... le .....

Signature  
des étudiants

Signature du  
Professionnel référent  
Et/ou du chef de service

Signature du  
Coordonnateur